

Dossier de presse

Un budget 2025 de responsabilité pour 100% des Côte-d'Oriens

Plus de 365 M€ au titre des solidarités pour protéger les Côte-d'Oriens
et plus de 96 M€ d'investissement pour l'avenir du territoire

L'Assemblée Départementale s'est réunie ce lundi 16 et mardi 17 décembre pour débattre et voter le [budget 2025 du Département de la Côte-d'Or](#) et 39 autres dossiers.

Le budget 2025 s'établit à 676 M€, avec une réduction de 6 M€ des dépenses de fonctionnement par rapport à celui de 2024, dans un contexte politique et budgétaire instable où les collectivités sont appelées à combler le déficit de l'Etat. Le Département assume ses responsabilités en adoptant un budget équilibré, en maîtrisant ses dépenses, pour maintenir sa présence territoriale et apporter une aide individualisée à chaque Côte-d'Orien.

« Nous avons voté un budget responsable parce que les Côte-d'oriens attendent de nous que l'on prenne nos responsabilités. Le gouvernement dans sa copie précédente du projet de loi de finance prévoyait une contribution des collectivités de 5 milliards d'euros pour combler le déficit de l'Etat. C'est dans ce contexte que nous avons bâti notre propre budget. Quel que soit l'effort qui nous sera demandé, nous assistons à une explosion de la dépense sociale (+ 70 M€ en deux ans). Ces dépenses sont des mesures qui nous ont été imposées par l'Etat sans la moindre compensation. J'ai demandé au Gouvernement à plusieurs reprises d'arrêter de charger la barque. Nous avons perdu 37 M€ de recette en droits de mutation en cinq ans. Le choc est brutal et l'effet ciseaux est incontestable », explique le Président Sauvadet.

L'adoption du budget 2025 a été rendue possible avec la politique de désendettement de 100 M € menée par le Conseil Départemental au cours de ces dernières années. « **Notre marge nette serait aujourd'hui déficitaire de 4 M€, c'est-à-dire que l'on serait dans l'incapacité de présenter un budget à l'équilibre** », rappelle François Sauvadet.

Un plan d'économies de 10,5 M € est prévue en 2025 reposant sur une réorganisation des services plus efficiente, la restructuration du parc immobilier, des économies liées à l'investissement énergétique, des efforts en interne et une maîtrise de la dépense. « **Si nous voulons continuer d'entretenir nos routes, si nous voulons continuer d'investir dans nos collègues, si nous voulons maintenir un service de secours et d'incendie performant, nous devons maîtriser nos dépenses et vérifier l'utilité de chaque euro, y compris dans le social** », explique le Président Sauvadet.

Le pacte social de la Côte-d'Or vise à individualiser la réponse sociale pour faire face à la montée des précarités, aux enjeux relatifs à la protection de l'enfance et au vieillissement de la population. L'objectif est aussi de favoriser l'inclusion des personnes handicapées. « Maîtriser la dépense sociale, non pas pour faire moins, mais pour faire mieux et au plus près des Côte-d'Oriens »

« **Nous maintenons un niveau d'investissement élevé en 2025 avec 96 M€. C'est important pour poursuivre les projets déjà engagés et ne pas renoncer aux investissements d'avenir. Si nous ne voulons pas subir, nous devons nous préparer aux profondes mutations.** »

LE BUDGET 2025 EN CHIFFRES

676 M€ pour la Côte-d'Or et les Côte-d'Oriens



96 M€ D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Le Département maintient ses investissements à hauteur de 96 M€ pour être un acteur majeur de l'attractivité du territoire avec :

- 39,2 M€ pour accélérer la transition énergétique et poursuivre une gestion active du patrimoine
- 22 M€ pour l'entretien, la sécurité de son réseau routier et la promotion des mobilités douces
- 20 M€ pour soutenir les projets des communes et intercommunalités
- 6,4 M€ pour la réalisation de travaux au sein des structures d'enfance et pour personnes âgées
- 3,6 M€ pour relever le défi de la transition numérique et de la cybersécurité
- 3 M€ pour soutenir le monde agricole et les filières locales
- 1,9 M€ pour préserver l'environnement et la ressource en eau

ZOOM SUR QUELQUES DOSSIERS

Cyclone Chido à Mayotte : une aide de 50 000 € du Département en faveurs des victimes

Samedi 14 décembre, le Département de Mayotte a été frappé par un cyclone. Le bilan humain et matériel de cette catastrophe est lourd pour les habitants.

Pour venir en aide aux familles et aux victimes, l'Assemblée départementale a voté à l'unanimité une aide exceptionnelle de 50 000 € pour permettre la mise en œuvre d'actions médicales et humanitaires d'urgence auprès de la population sinistrée.

« *Tous les Départements de France participeront à la solidarité et ces aides seront apportées dans des conditions extrêmement rapides* », explique le Président Sauvadet.

Service départemental d'incendie et de secours : le Département, premier financeur de la sécurité des Côte-d'Oriens !

L'Assemblée Départementale consacra prêt de 23 033 429 € au financement du Service départemental d'Incendie et de secours pour 2023. Un budget en hausse de 1,55 % par rapport à l'année passée, consacrée à la protection de la population.

Malgré un contexte financier extrêmement difficile, le Département reste le premier financeur du Service Départemental d'incendie et de secours, à hauteur de 54 %. « Je suis très attaché au système de protection civile qui assure la protections des personnes et des biens sur tout le territoire », rappelle le Président Sauvadet. Et de poursuivre : « Nous faisons un effort très important encore cette année pour le Service départemental d'incendie et de secours, au moment où nous réalisons une économie de 10 M€ sur le budget départemental ». Entre 2019 et 2025, on constate une augmentation du financement de 33 %. « Nous devons repenser le système de financement des centres d'incendie départementaux et de secours », réaffirme le Président Sauvadet.

Une subvention exceptionnelle de 5 M€ sur cinq ans avait été attribuée, en 2024, par le Département a attribué pour la rénovation des casernes. Le financement de la caserne de Is-sur-Tille a été rendu possible grâce à cet investissement. Cette politique est menée par le Département pour attirer les sapeurs-pompiers volontaires et conforter le volontariat. « Nous devons leurs offrir un cadre de vie et de travail adapté », explique le Président Sauvadet.

Plan Marshall : 15 M€ de travaux pour soutenir les projets des communes et des intercommunalités

Malgré un contexte financier difficile, le Département continuera de soutenir les projets des collectivités à hauteur de 15 M€. L'Assemblée Départementale a approuvé le Plan Marshall. Cette autorisation de programme, d'une durée de cinq ans, est destinée à accompagner les projets engagés en 2025.

Initié il y a trois ans, ce dispositif pour répondre aux besoins des communes vise à accentuer les aides du Département en faveur des communes rurales et périphériques, à conserver le patrimoine du territoire et à développer leur attractivité. Le Plan Marshall soutient l'activité des entreprises locales et permet aux habitants d'avoir accès aux services de proximité.

« La priorité du Département est d'assurer notre présence territoriale et de continuer à intervenir sur 100 % de la Côte-d'Or, en ville comme à la campagne, avec le maintien des aides aux communes, la poursuite de notre Plan Marshall Côte-d'Or », explique le Prsédient Sauvadet.

Partenariat avec la ville de Dijon : le Département s'engage dans sept projets structurants !

L'accord de partenariat entre la ville de Dijon et le Département, dans le cadre du dispositif « Grands Projets Côte-d'Or qui vise à contribuer à l'attractivité et à l'aménagement du territoire, a été approuvé. Le Département investit 3 M € dans sept projets structurants sur le territoire de Dijon pour :

- La rénovation de la Maison des Associations
- La rénovation du Grand Théâtre
- La construction d'un gymnase au cœur de l'éco-quartier de l'Arsenal
- La rénovation des terrains synthétiques à Fontaine d'Ouche, Epirey et Eveil
- La rénovation du gymnase Sennelet

Cet accord prévoit une coopération entre la Ville et le Département dans de nombreux domaines tels que la biodiversité, l'alimentation, la mise à disposition de salles de réunion et d'équipements sportifs par la Ville de Dijon à destination des collégiens. Un concours financier sera aussi apporté par la Ville pour le financement de projets d'équipements sportifs dans un ou plusieurs collèges.

Patrimoine Côte-d'Or : un soutien exceptionnel pour la rénovation du définitoire de l'Abbaye Notre-Dame de Cîteaux

Un soutien exceptionnel de 2,5 M€ a été voté par l'Assemblée Départementale pour la rénovation du définitoire de l'Abbaye Notre-Dame de Cîteaux. L'Etat s'est également engagé dans le financement de ce projet de restauration.

Le projet de rénovation du Définitoire, porté par La Congrégation Abbaye Notre-Dame de Cîteaux, implique un vaste programme de travaux visant à sauver cet édifice menacé. De l'ancienne abbaye, presque entièrement détruite lors de la Révolution, il ne subsiste aujourd'hui que trois bâtiments classés au titre des Monuments Historiques, avec la bibliothèque du XVI siècle, l'aile des bâtiments conventuels dite « Lenoir du XVIII siècle et le Définitoire.

« *Ce programme a une forte valeur culturelle* », explique le Président Sauvadet. Les travaux menés par la Congrégation Abbaye Notre-Dame de Cîteaux incluront la création d'un pôle de découverte dédié à la visite, avec quatre salles d'exposition de collection permanente présentant la vie cistercienne. Une salle d'exposition temporaire et un pôle de conservation seront aménagés pour préserver et valoriser la culture cistercienne avec l'accueil d'archives pour partie déjà constituées.

Ce lieu chargé d'histoire présente une grande valeur sur les plans historique, patrimonial, paysager et touristique de notre Département. l'Abbaye Notre-Dame de Cîteaux accueille près de 14 000 visiteurs chaque année.
